

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1008

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet et M. Pajot

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article organise la disparition de régimes complémentaire de retraites qui avaient jusque-là parfaitement remplis leur rôle.

En outre, la disparition de ces régimes va s'accompagner par le vol de leurs réserves. Or ces réserves ont été constituées par les cotisations des retraités actuels au nom de la solidarité et non au nom d'impôts potentiels. Ce vol trahie donc l'esprit de l'effort qui avait été demandé par le passé aux assurés.